

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>29/07/15</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>F04M5 P0032</b>
--------------------------------------	---	---

**1. Intitulé du projet**

**Aménagement d'un parc résidentiel de loisirs : hébergements insolites et parc aventures**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**charly aventures**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Mattieu Perrin**

RCS / SIRET

**79107848800016**

Forme juridique

**sarl**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n° 33R122-2	projet global sur 800 m2 de SHON sur une surface d'implantation de 5ha (3 phases de projet confondues)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

le projet global consiste en la création de 25 hébergements insolites et 2 châlets de luxe, la construction de 2 bâtiments accueil, la création d'un parc aventures avec parcours accrobranche et 2 terrains de paintball.

## 4.2 Objectifs du projet

proposer des nuits insolites dans des structures bois ou légères (type tepee, yourte, ...) dans un environnement naturel sur le site des lacs de la Folie. Dans la forêt ou avec vue sur le lac, l'objectif est d'observer la nature, de mettre en valeur la biodiversité faune / flore.

En journée, de proposer des activités liées à la forêt, toujours pour valoriser le site avec le parc aventures.

le projet global s'inscrit dans une démarche environnementale, souhaitant favoriser les filières courtes tant au niveau des matériaux utilisés, des entreprises ou encore des savoir-faires (partenariat universitaire avec l'école d'architecture de Nancy et l'ENSTIB pour les défis du bois. Dans un soucis d'impacter le moins possible l'environnement, l'ensemble du projet sera fondé avec les vis KRINNER.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

le projet va se dérouler sur 3 phases de travaux :

- première phase en 2015 : 10 structures bois de 7 à 26 m<sup>2</sup> (défis du bois) + 2 structures légères de type yourte + un bâtiment accueil provisoire

- deuxième phase en 2016 : 8 structures légères + bâtiment accueil + parc aventures avec déplacement du bâtiment d'accueil provisoire

- troisième phase en 2017 : 5 hébergements insolites + 2 chalets luxes

les 10 défis du bois ont été réalisés en juin 2015 sur le site de l'ENSTIB par des étudiants architectes et ingénieurs, vont être transportés et implantés sur site sur les fondations à visser.

Les structures légères sont achetées et posées sur des terrasses bois, elles-mêmes posées sur les fondations à visser.

Le bâtiment accueil provisoire est pré-fabriqués en atelier et montés sur place, posés également sur les fondations à visser.

Tous ces bâtiments ne sont pas reliés aux réseaux. Seul le bâtiment accueil définitif et les chalets luxes le seront. chaque phase chantier se déroulera seulement sur quelques jours et sera extrêmement courte.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

N'étant pas relié aux réseaux, il sera fourni à chaque client une lampe frontale et une lampe sur batterie. Les clients se rendront aux sanitaires du club house de la piscine pour la saison 2015, puis dans le bâtiment accueil définitif dès qu'il sera réalisé. Des toilettes sèches seront positionnées sur le site.

l'implantation des hébergements insolites a été pensée pour éviter au maximum de multiplier les chemins dans la forêt. Les chemins actuels seront donc utilisés et complétés de façon douce en décaissant légèrement pour mettre les écorces affleurantes au Terrain Naturel, afin de ne pas gêner au ruissellement d'eau et garder une continuité écologique. Les hébergements plus éloignés des chemins existants seront réalisés avec 2 planches sur pilotis bois ou platelage bois.

Le parc aventures (déplacé de Vittel à Contrexéville) sera implanté par un spécialiste et dans le respect de la nature et des arbres existants. Un état sanitaire des arbres sera réalisé et l'implantation se fera en accord avec l'ONF qui a l'exploitation forestière du site. L'activité de Paintball (dans la continuité de l'exploitation du Vittel Aventures) restera dans une logique environnementale avec l'utilisation de billes écologiques et biodégradables.

L'ouverture du site sera en saison d'avril à octobre. Les activités du parc aventures ne seront qu'en journée (horaires variables en fonction des mois et des vacances scolaires). Les hébergements seront loués de 18h à 12h. Le service des petits déjeuners se fera soit dans l'hébergements soit dans le bâtiment accueil.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

3 permis d'aménager ont été déposés en juin 2015 pour la phase 1 de travaux, dont un avec un projet de construction pour le bâtiment d'accueil provisoire. 1 permis de construire sera à déposer pour le bâtiment accueil définitif. Des permis d'aménager seront déposer pour les hébergements insolites (structures bois ou légères). 1 permis de construire sera déposé pour les 2 chalets luxes.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli permis d'aménager et permis de construire du projet global**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface Hors Oeuvre Nette globale	800 m2
assiette d'opération globale	5ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation  Route des Lacs Site des Lacs de la Folie 88140 CONTREXÉVILLE	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>48° 19 801 000</u>	Lat. <u>5° 88206000</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :		

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ? Oui  Non
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non
- Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur le site des lacs de la folie se trouve actuellement un hôtel / restaurant, un parking, une structure de jeux d'enfants, une aire de sport (en cours de travaux), la piscine en plein-air avec son club house, un espace pédalo, une zone de pêcheurs, des parcours VTT et pédestre, un arboretum, le sentier de liaison Vittel / Contrexéville, un parcours de santé. Site boisé majoritairement de chêne, hêtre et charmes. Sol argileux et Marne selon rapport d'étude de sol. Règlement applicable au projet : 1AULa, 1AUL et N (pour le paintball)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

approbation du P.L.U. et P.A.D.D. le 24 janvier 2012.  
Le projet est dans les zones 1AULa, 1AUL et N.  
la zone 1AUL : zone d'urbanisation future ouverte, à vocation de tourisme, loisirs, activités liées à la santé et au bien-être, comprenant le secteur 1AULa - bâtiment d'accueil. Le Paintball en zone N est dans l'emprise des nuisances sonores de la départementale 165.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-moact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type de II "Bassigny - partie Lorraine"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone humide et en présence d'écoulement. mais cf analyse loi sur l'eau, les hébergements insolites comme le bâtiment accueil ne s'implantent pas sur des zones humides ni à proximité du ruisseaux et des fossés.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	gîte hydrominéral de vittel / contrex, le projet s'implante dans une zone d'eaux minérales naturelles mais pas à proximité d'un captage. Nous nous sommes rapprochés d'Agrivair qui est en charge de la protection du gîte hydrominéral et qui a pu mesurer le faible impact du projet
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 7,5 km du site Natura 2000 "Bassigny - Partie Lorraine"
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir dossier d'analyse de loi sur l'eau. Le projet a été pensé pour impacter le moins possible la biodiversité existante et garder des continuités écologiques. Toutes les structures sont de petites tailles sur vis métalliques décollées de 30 à 50 cm du sol.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir dossier d'analyse de loi sur l'eau et notice

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet s'implante dans la forêt mais dans une complète préservation de celle-ci sans couper d'arbres. le projet a été validé par l'ONF qui a la gestion forestière du site. les constructions seront surélevées par rapport au sol et seront fondées avec des vis.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'activité du parc aventures vont générer un peu de bruit en journée : - la paintball est placé volontairement contre la D165 dans une zone de nuisance sonore - l'accrobranche n'amènera pas plus de bruit que les activités déjà proposées sur site aujourd'hui (piscine, pédalo, jeux d'enfants et aire de sport)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>les hébergements insolites ne sont pas raccordés au réseaux. seuls les chalets luxes et le bâtiment accueil le seront. les clients auront à disposition une lampe frontale pour se rendre aux sanitaires la nuit ou rejoindre leur hébergement, et une lampe sur batterie pour éclairer l'intérieur de l'hébergement.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le projet se veut être en harmonie avec la nature. le choix des implantations se sont fait avec l'objectif de préserver la nature et de permettre de l'observer.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités actuelles du site ont déjà un impact sur cet environnement avec une forte présence humaine. Le projet dans une démarche environnementale cherche à avoir le moins d'impact possible sur l'environnement et l'Environnement avec un grand E. Le choix des fondations à visser permet de ne pas impacter le sol et impact faiblement la biodiversité faune et flore, toutes les structures étant surélevées de 30 à 50 cm du sol. Les cheminements doux en écorce au niveau du terrain naturel ou les planches bois sur pilotis bois permettront une continuité pour l'eau et la faune.

Dans le parc accrobranches les sentiers praticables seront limités par des potelés et des cordes. L'ensemble du site ne sera pas fermé et permettra les continuités de promenade proposées actuellement.

Aucun réseaux n'alimenteront les hébergements insolites, hormis le bâtiment accueil en seconde phase et les chalets luxes en troisième phase (placer dans un cas comme dans l'autre à proximité des réseaux existants).

Aucun plateformage, ni fondations lourdes, ni dallage seront réalisés.

Un gardien sera présent en permanence sur site pour permettre le bon fonctionnement et l'entretien du site.

Ayant donc des objectifs de préservation et d'observation de la nature, nous pensons que le projet ne fera pas l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- dossier d'analyse de loi sur l'eau du BET Jacquel et Chatillon avec les annexes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annexe 1 : plan de l'état initial</li> <li>- annexe 2 : planche photographique</li> <li>- annexe 3 : plan d'aménagement</li> <li>- annexe 4 : plaquette des fondations à vis KRINNER</li> <li>- annexe 5 : résultats des sondages</li> <li>- annexe 6 : plan cadastral</li> <li>- annexe 7 : règlement du PLU</li> </ul> <p>- notice descriptive</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

vittel le,

30/06/2015

Signature

